

A conserver
impérativement

Secteur 1

Complément

DICRIM

OUVROUER LES CHAMPS



*Document d'Information Communal sur
les **R**isques **M**ajeurs*

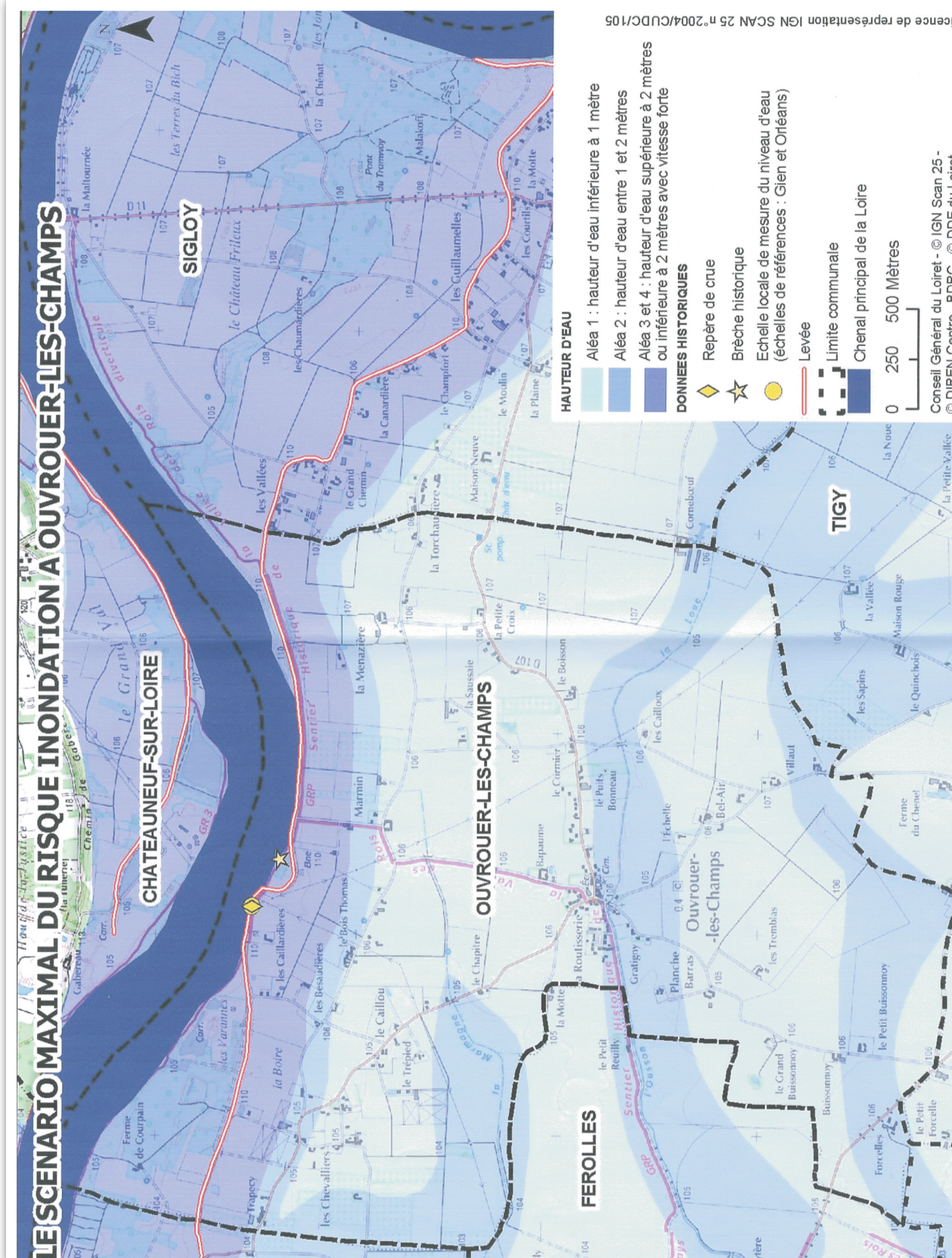


OUVROUER LES CHAMPS

2022

Inondation dans le val

Scénario maximal du risque d'inondation à Ouvrouer les Champs



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants d'Ouvrouer les Champs est une des plus grandes priorités pour l'équipe municipale. Les inondations, comme les autres risques majeurs ont par leur importance, leur soudaineté et leur rapidité des conséquences très lourdes, surtout si nous ne sommes pas préparés à réagir correctement. En effet, seules la préparation et la prévention permettent d'apporter des réponses rapides, coordonnées et adaptées.

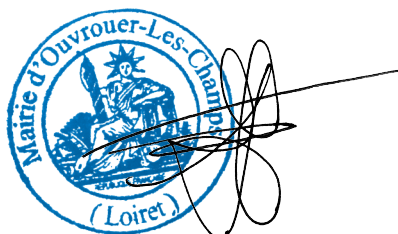
Ce document, qui vient en complément du DICRIM et du Plan Communal de Sauvegarde, est consultable en mairie et sur le site internet de la commune. Il a été élaboré pour vous informer des risques majeurs potentiels qui concernent notre commune, des mesures préventives à prendre et des conduites à tenir avant, pendant et après l'incident.

Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver précieusement. Ainsi chacun d'entre nous, citoyen et responsable, sera mieux à même d'affronter un évènement exceptionnel.

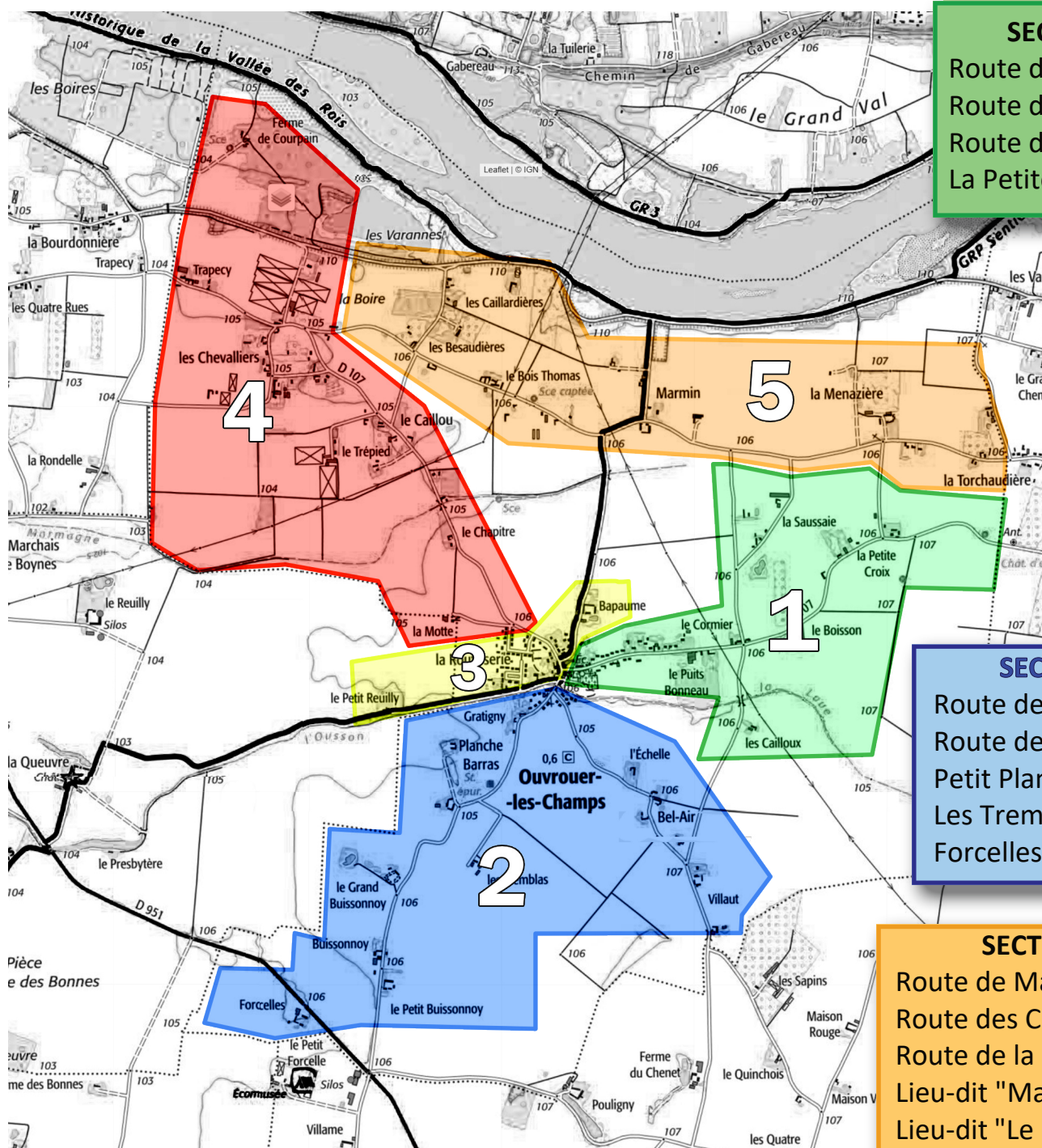
Le risque zéro n'existe pas et j'espère n'avoir jamais à mettre en pratique ce plan. Cependant, si cela devait arriver un jour, je compte sur votre collaboration, pour que nous puissions, tous ensemble, surmonter cet évènement.

Le Maire,

Laurence Monnot



Découpage communal



SECTEUR 1

Route de Sigloy
Route de Villaut
Route de la Saussaie
La Petite croix

SECTEUR 2

Route de Tigy
Route de Vienne
Petit Planche Barras
Les Tremblas
Forcelles

SECTEUR 5

Route de Marmain
Route des Caillardières
Route de la Levée
Lieu-dit "Marmain"
Lieu-dit "Le Bois thomas"
Route des Vallées

SECTEUR 4

Route de Jargeau
Lieu-dit "La motte"
Route du Trépied
Route de Richebourg
Route des Chevalliers
Lieu-dit "Trapecy"
Lieu-dit "La ferme aux abeilles"
Lieu-dit "La Rondelle"

SECTEUR 3

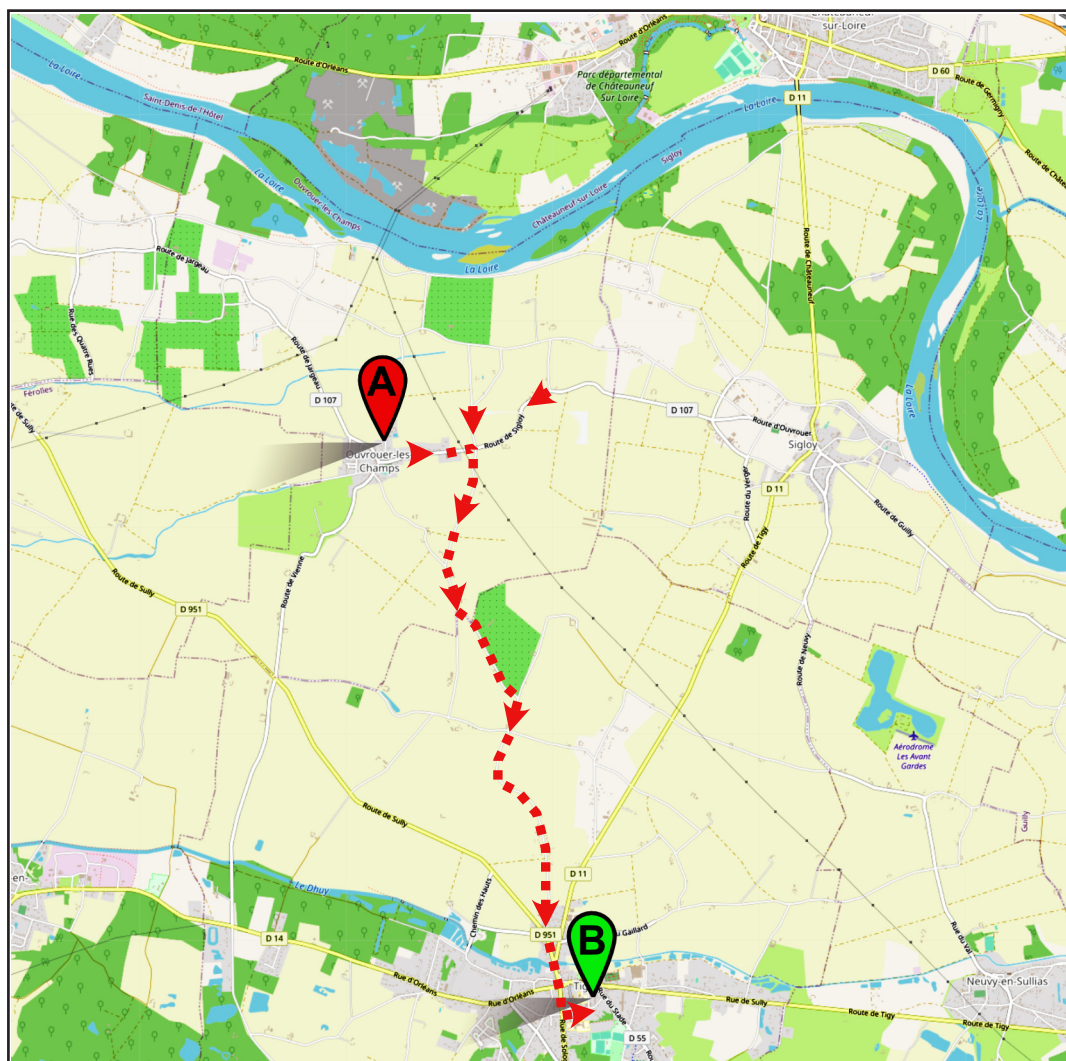
Dans le centre bourg
Route de la Routisserie
Rue de la Loue
Lieu-dit "Le Petit Reuilly"
Route de Bapaume
Lotissement "Les jardins du Bourg"

Vous faites partie du Secteur 1

Sont répartis dans le **SECTEUR 1** tous les habitants qui se trouvent :

- Route de Sigloy
- Route de Villaut
- Route de la Saussaie
- La Petite croix

Lors de la phase d'évacuation, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous diriger vers **Tigy** en empruntant la Route de **Villaut**.



Cet itinéraire concerne tous les habitants afin que tous les logements évacués soient recensés.
Les personnes, dépendantes ou sans véhicule, seront prises en charge.

**Les responsables
référents à ce secteur
sont :**

Carole Tessier Lebrun
Corentin Manceau
Arnaud Vanspeybroeck

Des informations complémentaires et nécessaires (coordonnées, procédure d'évacuation, site d'accueil d'urgence, ...) vous seront données lors du déclenchement de la phase d'alerte.

**Consignes à
respecter :**

Après réception de l'ordre d'évacuation de la part des autorités, respectez **IMPÉRATIVEMENT** les consignes de sécurité, de circulation et les itinéraires d'évacuation afin que tout se passe dans les meilleures conditions possibles.

Vous devez suivre scrupuleusement les conseils des référents désignés dans votre secteur.

Les scénarios d'inondation

Pour notre commune, l'échelle de référence est celle de Gien.

Phase de vigilance

Cette phase est déclenchée à une hauteur de 3,50m à l'échelle de Gien.

C'est le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde. Il n'y a aucun impact pour les résidents de la commune.

Phase d'alerte

Cette phase est déclenchée à une hauteur de 4,50m à l'échelle de Gien.

C'est l'activation de la cellule communale de crise. Un courrier vous expliquant la marche à suivre vous sera distribué.

Phase d'évacuation

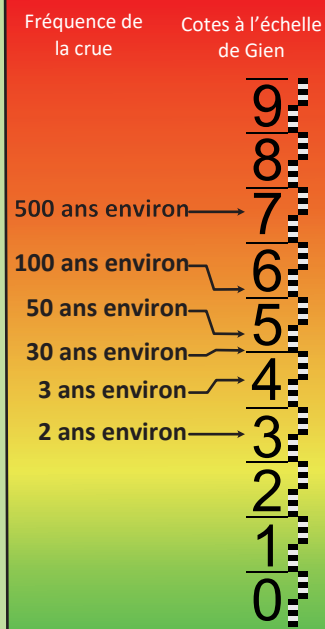
Cette phase est déclenchée à une hauteur de 6,00m à l'échelle de Gien.

L'évacuation de chaque habitation devient impérative et obligatoire.

Ouvrouer les champs et la Loire

La Loire a connu sa plus grande crue en 1856. Une crue de cette ampleur a, chaque année, une probabilité d'apparition d'environ 1%. Depuis 1907, aucune crue importante n'a été à déplorer, et lentement la notion de risque, bien présente à l'esprit de nos ancêtres, a peu à peu été oubliée. Décembre 2003 nous a fait une démonstration convaincante de sa puissance : la Loire était à une hauteur de 5,05m à l'échelle de Gien.

Echelle hydrométrique de référence



Une inondation :

C'est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut se traduire par :

- un débordement de grande ampleur du cours d'eau.
- une remontée de la nappe phréatique avec ou sans phénomène artésien.
- un ruissellement violent en tout milieu, rural ou urbain.
- une stagnation des eaux pluviales.
- des passages par dessus les digues (surverses)
- des ruptures de digues (passages en brèches)
- des perforations des parois des digues (passages par renards)

L'indispensable à emporter

Les éléments suivants doivent être réunis dans un délai très court. Ils ne doivent pas être trop lourds, ni trop volumineux et être facilement transportables (privilégiez des contenants type sacs à dos).

- ✓ Nécessaire de toilette (trousse, serviettes, ...)
- ✓ Carte d'identité, passeport, permis de conduire
- ✓ Carnet de santé, ordonnances médicales, médicaments et carte vitale
- ✓ Livret de famille, titres de propriétés, actes notariés...

- ✓ Contrats d'assurances, factures d'achat et photos...

- ✓ Un peu d'argent et autres moyens de paiement.
- ✓ Objets de valeur et sentimentaux de faible volume.
- ✓ Vêtements de rechange.
- ✓ Téléphone portable rechargé, chargeur et liste des numéros de téléphone utiles.
- ✓ Lampe torche et piles (si possible).

En cas d'hébergement collectif :

- ✓ Sac de couchage.
- ✓ Couverture de survie.

- **Pour vos enfants:**

Alimentation, matériel pour leur hygiène et confort avec quelques jouets,

- **Vos animaux domestiques** : avec leurs cages...

Prévoir les gestes essentiels

En situation normale

- ✓ Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs situés sous le niveau de la chaussée).
- ✓ Prévoir l'obturation des parties basses et rehausser objets et mobiliers.
- ✓ Posséder une radio à pile.
- ✓ Arrimer les différentes cuves (gaz, fioul).

Dès l'apparition de la menace

- ✓ Fermer portes, fenêtres et aérations.
- ✓ Veiller à l'étanchéité des parties basses.
- ✓ Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble).
- ✓ Ranger au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité, livret de famille etc....).
- ✓ Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés.
- ✓ Faire une réserve d'eau potable en étage, de vivres, de vêtements chauds, de couvertures, une lampe de poche et des médicaments d'urgence.

Pendant l'inondation

- ✓ Écouter les radios locales (France Bleu Orléans ou France Inter) pour connaître les consignes à suivre.
- ✓ Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et l'école les prendra en charge.
- ✓ Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- ✓ Ne pas s'engager en zone inondée.
- ✓ Évacuer sur ordre seulement.

Après l'inondation

- ✓ Aérer et désinfecter les pièces.
- ✓ Chauffer dès que possible.
- ✓ Rétablir l'électricité : uniquement après intervention d'un professionnel et sur installation sèche.
- ✓ Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).
- ✓ S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie).
- ✓ Nettoyer les ouvrages de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation.
- ✓ Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).